

ALGÉRIE

ETF COUNTRY PLAN 2009

Résumé

L'objectif global d'ETF pour l'Algérie est d'appuyer les autorités algériennes dans la mise en œuvre des réformes du système de formation professionnelle. L'appui s'articulera autour de deux projets que sont les cadres nationaux de certification et l'assurance qualité dans la formation professionnelle. L'objectif pour le premier projet pour 2009 serait d'initier un débat à l'intérieur du pays sur la question des cadres nationaux de certification et les avantages qu'ils procurent en termes de visibilité des qualifications mais aussi les enjeux qu'ils soulèvent. Pour le second projet, l'objectif serait d'implanter une démarche qualité au système algérien de formation professionnelle.

Par ailleurs ETF mettra sa bonne connaissance des réalités du pays en matière d'éducation, de formation et de marché du travail, à la disposition de la délégation à la commission européenne pour l'élaboration et la mise en œuvre des instruments européens de voisinage et de partenariat (IEVP), notamment les plans d'action.



1. Socio-economic background

La population algérienne est estimée¹ à 33,6 millions d'habitants au premier juillet 2006, atteindrait 33,8 millions au 1er janvier 2007 et 34,4 millions au 1er janvier 2008 si le taux de croissance démographique se maintient au niveau actuel, soit de 1,7 %. Elle présente la caractéristique d'être jeune : 33,5 % pour la tranche 0-14 ans et 62,4 % pour les 15-64 ans. L'espérance de vie est de 75,7 ans (2007).

La *Population Active* est estimée à près de 9 969 000 personnes en octobre 2007, d'après les données de l'enquête emploi auprès des ménages, réalisée durant le dernier trimestre 2007. Estimé à 40,9% en octobre 2007, le taux d'activité accuse une légère diminution par rapport à 2006 où il était de 42,5 %.

La population active occupée est estimée à 8 594 000 personnes, soit un taux d'occupation de 25,5% d'après les données de la même enquête. Les femmes représentent 15,7% de l'ensemble des occupées : 19,7% en milieu urbain et 9,2% en zone rurale. Le taux d'emploi ou proportion des occupés sur l'ensemble de la population en âge d'activité se situe à 35,3 %.

¹ [www. http://www.ons.dz/IN_DEX1.htm](http://www.ons.dz/IN_DEX1.htm) : site de l'Office national des statistiques algériens

La population active occupée se répartit comme suit selon les secteurs d'activité : agriculture (13,6 %), industrie (12 %), BTP (17,7 %), commerces, services, administration (56,7 %) dont, globalement, 18,68 % de femmes (juin 2005).

Le taux de chômage s'est établi en 2007 à 13,8% observant ainsi une augmentation par rapport à 2006 où il était de 12,3 % seulement. Il toucherait 1375000 personnes.

Le PIB algérien n'a progressé que de 1,8 % en 2006 et de 3,4 % en 2007 selon les statistiques de la Banque Mondiale, ce qui expliquerait en quelque sorte l'incapacité de l'économie algérienne à résorber le stock de chômeurs et la demande additionnelle annuelle d'emplois. Le taux de chômage connaît certes une diminution qui se confirme chaque année mais il reste élevé. Il est passé successivement de 32,7 % en 1996 à 23,7 % en 2003, 17,7 % en 2004, 15,3 % en 2005, 12,3% en 2006 et une petite remonté en 2007.

Le chômage concerne surtout les jeunes de moins de moins 30 ans, dans la mesure où 72,0% de l'ensemble des chômeurs ont moins de 30 ans et 85,6% ont moins de 35 ans. Le taux de chômage chez les jeunes reste chroniquement élevé avec un taux de 45%, et il frappe tout particulièrement les nouveaux diplômés et les nouveaux venus sur le marché du travail.

Le gouvernement souhaite ramener ce taux de chômage en dessous des 10 points et créer au moins 400000 emplois d'ici la fin de 2009. Parmi les mesures annoncées par la gouvernement figure une aide financière pour les entreprises de 12000 dinars algériens pour chaque embauche d'un jeune diplômé percevant un salaire compris entre 25000 et 30000 dinars. Par ailleurs, le gouvernement algérien souhaite faire bénéficier les jeunes qui s'inscrivent dans des filières de formation connaissant un déficit sur le marché de l'emploi d'une bourse.

Sur le plan du développement économique et grâce aux revenus pétroliers, le gouvernement marocain a commencé la mise en œuvre d'un « Plan de consolidation de la croissance économique », qui a été doté d'une enveloppe financière de 100 milliards \$ US, et qui s'étale sur la période 2005-09. Il accompagne les processus de réformes engagés dans tous les secteurs et au niveau institutionnel pour la mise à niveau de l'économie et la promotion du secteur privé. Il vise également la modernisation des services publics et le renforcement des infrastructures de base. Ce plan prévoit la création d'au moins 2 millions d'emplois dont la moitié par les agents économiques et l'emploi public, et le reste par les programmes à haute intensité de main-d'œuvre.

2. Key policy issues and strategies in the human capital development sector

Sur le plan des ressources humaines, l'Algérie pratique une politique volontariste et connaît des taux de scolarisation élevés pour toutes les tranches d'âge. Le taux de scolarisation des élèves âgés de 6 à 15 ans est proche de 94 % et supérieur à 92 % pour les filles. Le système scolaire a principalement amélioré ses performances au niveau de l'enseignement secondaire dont le taux de réussite au baccalauréat, autour de 20 % durant plusieurs décennies, a presque doublé ces dernières années (42 % en 2004). L'enseignement supérieur et la formation professionnelle sont bien développés en Algérie (750 000 étudiants et 600 000 stagiaires). L'éducation nationale compte près de 8 millions d'élèves. Le secteur privé intervient de façon marginale dans l'enseignement primaire et dans la formation professionnelle.

Pour réduire les dysfonctionnements recensés durant les années 1990, en particulier les taux élevés de redoublement et d'abandon aussi bien dans l'enseignement de base que dans l'enseignement secondaire, et afin d'assurer une meilleure circulation des flux entre l'enseignement moyen et l'enseignement secondaire, le gouvernement a installé en mai 2001 une Commission nationale de réforme du système d'éducation et de formation, incluant l'enseignement supérieur, dont la mission était de procéder à une évaluation du système éducatif sous forme de diagnostic, et d'en proposer une refonte globale et complète. Cette commission devait définir les éléments constitutifs de la nouvelle politique éducative, en présenter le schéma directeur, les objectifs, les stratégies, les échéanciers de réalisation et les moyens à mettre en œuvre et devait préciser les nouvelles articulations entre les différents sous-systèmes d'éducation et de formation.

La commission était chargée en outre de faire des propositions visant à intégrer dans le système tous les changements majeurs intervenus dans la société algérienne sur tous les plans (avènement du pluralisme politique, abandon de l'économie dirigée, mondialisation des échanges), en tenant compte de la nécessité d'un développement rapide des connaissances scientifiques et technologiques et de l'utilisation des TIC. Elle avait également pour mission de proposer une actualisation et une adaptation des textes fondamentaux régissant le système éducatif, notamment l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation.

La réforme au niveau de l'éducation nationale (enseignements de base et secondaire) a été engagée en 2003 et sa mise en œuvre se poursuit actuellement. Elle s'articule autour de trois pôles principaux : la formation des enseignants, la refonte pédagogique et la réorganisation du système, notamment au niveau de l'enseignement obligatoire (qui est passé de six à cinq ans) et du cycle moyen (qui est passé de trois à quatre ans). L'enseignement technique a été scindé : (i) « l'enseignement technique professionnel » a été rattaché au département de la formation professionnelle et (ii) « l'enseignement général et technique rénové » est resté au niveau de l'éducation nationale.

Une nouvelle structure de l'enseignement secondaire général comportant deux troncs communs a été mise en place et appliquée à partir de septembre 2005. En 2008, l'enseignement secondaire sera sanctionné par six types de baccalauréat (au lieu de 15 avant la réforme), dont un avec option – génie mécanique, génie civil, génie électrique et génie des procédés.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, le défi à relever est d'ordre quantitatif et qualitatif. Il devrait accueillir en 2008 pas moins d'un million d'étudiants, créer 180 000 places pédagogiques et mettre en place les moyens humains et matériels rendus nécessaires par un accroissement d'une telle ampleur. Sur le plan qualitatif, la réforme des contenus est axée sur la réorganisation de l'architecture des enseignements supérieurs et sur l'actualisation des curricula ; elle vise l'adaptation de l'université aux conceptions universelles par la révision de la durée et de la conception des cycles. Elle s'articulera autour de trois paliers – licence, maîtrise et doctorat – et s'appuiera sur les principes organisationnels de la diversification des filières et de la capitalisation des unités d'enseignement. Au niveau pratique, l'une des nouveautés de cette réforme est l'introduction de la dimension professionnelle dans la formation universitaire. Deux catégories de licences seront adoptées dans le cadre de la réforme : une licence académique et une licence professionnalisée. Cette réforme devrait être menée en parallèle avec le développement de la recherche scientifique. Les autorités concernées affichent clairement la nécessité de soutenir cette réforme par l'apport d'une coopération internationale.

En ce qui concerne la formation professionnelle, la réforme envisagée par le gouvernement vise à se défaire de l'image actuelle d'un dispositif compensatoire de l'échec scolaire, image jugée préjudiciable au niveau social car ne correspondant ni à la vocation de la formation professionnelle ni aux moyens que l'État y consacre. Le programme met l'accent sur la complémentarité de la formation professionnelle avec les autres sous-systèmes éducatifs et préconise un recentrage de son activité et une adaptation de son intervention pour éviter de faire double emploi avec l'éducation nationale, en s'inscrivant davantage au service des besoins de l'économie.

Les axes de la réforme de la formation professionnelle annoncés par le gouvernement portent respectivement sur :

- le renforcement des capacités et de l'ingénierie de formation ;
- la réhabilitation des formations aux métiers manuels ;
- l'intégration de la formation et son adaptation aux besoins de l'environnement, notamment l'accompagnement des entreprises dans la mise à niveau des compétences de leurs ressources humaines.

Ces axes complètent l'approche du projet MEDA II appuyé par la Commission européenne qui vise la mise à niveau du système national de formation professionnelle et porte sur plusieurs volets. Ce projet est actuellement en cours de mise en œuvre.

Un changement important est intervenu au niveau du secteur en septembre 2005 : il s'agit de l'introduction à titre expérimental de l'enseignement professionnel (ouverture de 26 sections). Le cursus, de quatre années, sera sanctionné par des diplômes d'enseignement professionnel (première et deuxième partie).

En plus de ce dispositif de formation professionnelle tourné vers les besoins de l'économie, l'Algérie a développé un dispositif visant la prise en charge des personnes vulnérables, et qui permet une meilleure intégration socioprofessionnelle de cette catégorie sociale.

Enfin, il convient de signaler que si la mobilisation des ressources financières pour mener à bien les processus de réforme du système d'éducation et de formation n'est plus un problème en Algérie, il reste par contre à définir davantage l'approche qui sous-tend le développement des ressources humaines et les modes opératoires des réformes engagées.

3. European Union and other donor interventions

L'Algérie bénéficie d'un appui relativement réduit de la part des bailleurs de fonds en matière de développement des ressources humaines comparé aux deux autres pays du Maghreb. L'Union européenne reste l'un des plus importants intervenants dans ce domaine.

La coopération UE–Algérie remonte aux protocoles financiers 1978-95. La stratégie dans ce domaine vise une politique active de développement des ressources humaines dans la perspective de leur adéquation aux besoins de l'économie de marché et aux impératifs macroéconomiques. Elle a pour finalité la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Dans le cadre des programmes MEDA I et II, la Commission européenne intervient dans plusieurs projets présentant un lien avec le développement des ressources humaines. Il s'agit (i) du Programme d'appui au développement des PME (MEDA I) mis en œuvre à partir de l'année 2000, avec un volet formation ayant nécessité une restructuration ; et (ii) du projet « Appui à la mise à niveau de la formation professionnelle » prévu pour la période 2003-09, qui vise la mise à niveau du système de formation et d'enseignement professionnels (formations initiale et continue) et son fonctionnement selon une logique de la demande (et non de l'offre) axée sur les besoins en compétences des entreprises.

De loin le plus important qu'ait jamais connu ce secteur, le projet MEDA II comporte trois volets:

- l'amélioration de la fonction pilotage du système pour mieux asseoir les décisions relatives au développement du secteur ;
- l'amélioration de l'offre de formation du système pour qu'il réponde mieux aux besoins en compétences des entreprises et des individus ;
- l'appui à l'émergence des besoins en qualifications des entreprises.

Le projet a connu un démarrage difficile, imputable en partie à son ampleur et à sa complexité.

Au niveau de l'éducation nationale, l'UE finance un projet de réforme dont l'objectif est d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'équité de l'éducation, pour l'ensemble des cycles d'enseignement (primaire, moyen et secondaire). Le programme bénéficiera aux personnels du ministère de l'Éducation nationale, aux enseignants, aux gestionnaires administratifs et financiers des établissements scolaires, aux instituts de formation de formateurs et à la population scolaire.

L'Algérie bénéficie également d'un appui visant à développer la coopération avec les universités des pays l'Union européenne dans le cadre de la modernisation du système d'enseignement supérieur.

La Banque européenne d'investissement (BEI) intervient au niveau de deux programmes : (i) la réhabilitation des infrastructures sinistrées par le terrorisme ; et (ii) la réhabilitation des infrastructures endommagées ou détruites par le séisme de 2003 dont des établissements d'éducation et de formation.

La formation professionnelle bénéficie également de l'intervention d'autres bailleurs de fonds :

- la coopération française, dans le domaine du pilotage du système et de l'ingénierie de la formation et de l'enseignement professionnels (introduction de l'enseignement professionnel) et dans la création et l'habilitation de centres de formation. Elle intervient également dans le soutien à la réforme du système éducatif et à la formation universitaire (CMEP) ;
- la coopération allemande, dans le domaine du perfectionnement de la formation professionnelle par apprentissage ainsi que dans la promotion de l'activité économique et de l'emploi (formation professionnelle, assistance-conseil aux PME, emploi/insertion des jeunes) ;
- la coopération canadienne, pour l'expérimentation de l'approche par compétences ;
- la coopération italienne, dans l'assistance technique, la formation et la fourniture d'équipements pour quatre instituts d'enseignement supérieur.

Comparé aux deux autres pays du Maghreb, l'Algérie est le pays qui bénéficie le moins d'appuis extérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation. Elle occupe la sixième place parmi les pays méditerranéens dans le cadre du Programme MEDA.

4. Activities

La stratégie à moyen terme de l'ETF vis-à-vis de l'Algérie devrait s'articuler autour de deux piliers :

- la poursuite de l'appui fourni dans le cadre de projets déjà engagés et en cours de réalisation, visant le développement de la capacité institutionnelle ;
- un appui éventuel, à la demande de la délégation de la CE et en direction des bailleurs de fonds, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments de la politique européenne de voisinage (PEV) entrée en vigueur en 2007.

4.1 Appui aux politiques de réforme :

En 2008, les principales activités entreprises par ETF en Algérie l'ont été dans le cadre du projet régional MEDA-ETE et plus particulièrement les composantes relatives à l'apprentissage et à la qualité. Par ailleurs, l'Algérie a souhaité bénéficier d'un appui d'ETF pour entamer une réflexion sur les cadres nationaux de certification, et c'est dans ce cadre d'ailleurs qu'une délégation marocaine a pris part en novembre 2008 au séminaire régional organisé au Maroc sur la question.

En 2009, l'appui d'ETF s'articulera donc autour de 2 aspects : les CNC et la qualité.

Pour ce qui est des cadres nationaux de certification, il s'agirait de d'adopter la même démarche mise en œuvre pour la Tunisie, le Maroc la Jordanie ou l'Egypte. Il s'agira de constituer un groupe de travail algérien qui regroupera les différentes parties prenantes concernées par les qualifications d'une manière générale, et qui sera animé par un expert d'ETF. L'objectif général pour 2009 est qu'un débat soit engagé au niveau du pays sur les cadres nationaux de certification et l'intérêt qu'ils présentent notamment en termes de visibilité et de portabilité des qualifications. L'appui d'ETF en 2010 sera fonction du désir des autorités algériennes de continuer dans cette voie.

Le deuxième projet autour duquel pourra s'articuler l'intervention d'ETF en 2009 en Algérie portera sur la qualité. En effet, les autorités algériennes ont sollicité ETF en 2008 pour les aider à implanter une démarche qualité dans leur système de formation professionnelle. De concert avec les autorités algériennes, l'appui d'ETF a pris la forme d'une expertise tout en adoptant une approche de Policy Learning. En 2009, il est prévu de poursuivre cet appui.

4.2 Appui à la Commission européenne et/ou à la délégation de la Commission européenne

L'ETF dispose d'une bonne connaissance des réalités du pays en matière d'éducation, de formation et de marché du travail, et pourrait donc répondre positivement à des sollicitations de la Commission européenne ou de la délégation de la CE en Algérie pour l'élaboration et la mise en œuvre des instruments européens de voisinage et de partenariat (IEVP), notamment les plans d'action.